

**Commune  
de  
St Martin de Pallières**

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 22 mars 2019.

**Conseillers en Exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10**

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Nardella Chrystel  
Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Péglion Bernard, Pinatel Stéphane.  
Etait excusée : Madame Montégut Françoise  
*Secrétaire de séance, désigné par le Conseil* : Bertrand Christine

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé.

### BUDGETS

#### 1 Budget de l'Assainissement Collectif (et Eau Potable) :

Au CA 2018 : constat d'un déficit en section de fonctionnement, dû en partie aux amortissements. Voir avec le Percepteur pour une possibilité d'ajustement.

Vote du Compte de Gestion 2018 du budget assainissement proposé par Monsieur le Receveur Municipal : le Conseil approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2018 du budget assainissement :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2018				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	65 776.97	101 182.78	- 17 088.17	+ 18 317.64
INVESTISSEMENT	95 593.83	48 816.80	+ 103 337.44	+ 56 560.41
TOTAL DU BUDGET	161 370.08	149 999.58	+ 86 249.27	+ 74 878.05

Compte tenu des résultats et des restes à réaliser : en dépenses : 1 500.00 € et en recettes : 22 700.00 €, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultat. Le CA 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

Vote du Budget Prévisionnel 2019 du budget assainissement : Voté à l'unanimité.

SECTION EXPLOITATION :	Dépenses :	Recettes :
	81 874.21 €	81 874.21 €
SECTION INVESTISSEMENT :	Dépenses :	Recettes :
	158 077.21 €	158 077.21 €
TOTAL DES SECTIONS :	Dépenses :	Recettes :
	239 951.42 €	239 951.42 €

#### 2 Budget Principal de la Commune :

Vote du Compte de Gestion 2018 du budget principal proposé par Monsieur le Receveur Municipal : le Conseil approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2018 du budget principal de la commune :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2018				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	309 852.97	330 351.79	+ 110 067.52	+ 130 566.34
INVESTISSEMENT	102 265.73	252 303.62	- 72 552.09	+ 77 485.80
TOTAL DU BUDGET	412 118.70	582 655.41	+ 37 515.43	+ 208 052.14

Compte tenu des résultats et des restes à réaliser : en dépenses : 3 712.35 € et en recettes : 42 324.00 €, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultat. Le CA 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

4 Le Conseil Municipal procède au vote des 3 taxes, qui restent inchangées par rapport à 2018.

	Année 2018	Année 2019
Taxe d'habitation	13.00	13.00
Taxe foncière bâti	12.97	12.97
Taxe foncière non bâti	56.31	56.31

Le produit fiscal attendu est : 119 955.00 €

5 Vote du Budget Prévisionnel 2019 du budget principal : Voté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	332 400.00 €		332 400.00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	243 512.35 €		243 512.35 €
TOTAL DU BUDGET			
DEPENSES		RECETTES	
	575 912.35 €		575 912.35 €

6 Dans le cadre du groupement de communes pour à l'assistance au choix du mode de gestion et à la mise en œuvre du mode de gestion pour les services de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif, et afin de garantir une meilleure négociation sur le périmètre des 7 communes « associées » (d'Artigues, Esparron de Pallières, Ginasservis, La Verdière, Rians, St Julien le Montagnier, St Martin de Pallières), dans un souci d'unité territoriale, il est envisagé de modifier l'objet du groupement et de lui faire assurer la négociation avec les candidats, étant entendu que le choix du futur concessionnaire ainsi que la mise au point finale du Contrat restera du ressort de la commune

7 Plusieurs associations ont déposé une demande de subvention. Il s'agit de : Comité des Fêtes de St Martin de Pallières pour 3 250.00 € de subvention de fonctionnement 2019 et pour 500.00 € de subvention exceptionnelle « Fête de Noel 2018 » ; des Producteurs de Pallières pour : 535.000 € et de l'ADAMAVAR (anciens maires – actions citoyennes).

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

Comité des Fêtes : 3 200.00 € pour 2019 / 300.00 € Noel 2018

Producteurs des Pallières : 250.00 €

ADAMAVAR : pas de subvention attribuée.

#### INTERCOMMUNALITE

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de Cavalaire et de St Tropez au SYMIELECVAR.

#### SECURITE

Le Conseil valide à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune (risques inondations) ou PCS.

Le Conseil valide également le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs ou DICRIM, (qui sera distribué ultérieurement dans le village et qui est déjà consultable en mairie).

#### QUESTIONS DIVERSES/AFFAIRES COURANTES

Suite à la réorganisation de la collecte des ordures ménagères et autres déchets : présentation des futurs emplacements sur la commune pour les bacs à ordures ménagères et les bacs de tri sélectifs.

Un point est fait concernant le sinistre-incendie suivi d'un vol au garage communal.

Pour le véhicule : repris par l'assurance (coût de réparation trop élevé).

Pour le bâtiment : attente de devis de réparation en maçonnerie ; diagnostic amiante réalisé ; un devis de réparation/désamiantage reçu ; éventualité de changement de toutes les plaques et pas seulement les deux endommagées ? ; prendre contact avec deux autres entreprises de désamiantage.

Accord à l'unanimité du Conseil pour conventionner avec les communes voisines dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (vacances scolaires).

Accord à l'unanimité du Conseil pour convention avec le Centre de Gestion du Var pour des examens psychotechniques des agents communaux conduisant des véhicules.

Monsieur le Maire évoque le projet « AUTI BUS » - plateforme mobile et itinérante en faveur des familles d'enfants autistes. Le bus pourrait stationner à proximité de l'école.

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature d'une convention-fourrière avec un garage automobile de St Paul lez Durance, avec pour objectif l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules gênants, comme pratiqué dans plusieurs communes des environs.

## QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'incendie, le véhicule DACIA a été enlevé. Une famille de St Martin propose la vente d'un véhicule de même modèle, en bon état pour la somme de : 2 800.00 € TTC. Compte tenu du prix et compte tenu de l'indemnisation par l'assurance, le conseil approuve à l'unanimité cette acquisition.

Pour ce qui est du véhicule Partner, il a été remis en état par Monsieur Pinatel sur son temps de loisirs, ce dont Monsieur le Maire le remercie. Ce véhicule est affecté aux services techniques.

Suite à la demande de Monsieur Mourou Gérard d'acquérir une concession et un caveau au « cimetière central », le Conseil donne son approbation à l'unanimité.

Il est demandé que les employés du service technique s'occupent d'arracher l'herbe dans les rues du village, et qu'ils voient également s'il leur est possible de réparer les lanternes cassées du jeu de boules.

L'ensemble du conseil municipal est invité au traditionnel repas des chasseurs le 13 avril prochain.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.